

Pour la paix de la communauté

Le parcours difficile de Jean-Marc Mahy alterne, dans une famille morcelée, entre la délinquance et plusieurs tentatives de suicide. L'adolescence du jeune Mahy prend néanmoins un tour encore plus dramatique lorsque, lors d'un vol, il commet l'irréparable et provoque la mort, sans l'intention de la donner, d'une personne âgée. Rapidement arrêté, Mahy découvre alors l'enfer carcéral. Lors d'une tentative d'évasion, il se rend coupable d'un deuxième meurtre et sera condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il passe trois ans en isolement total dans une prison luxembourgeoise, avant de revenir purger le reste de sa peine en Belgique. Désormais sorti de prison, l'ex-détenu témoigne.

JEAN-MARC MAHY

Une victime le devient le jour où cela lui tombe dessus (parce que personne ne désire le devenir). Il y a deux phases, l'acte traumatisant en soi et la reconstruction. Un auteur connaît trois phases, l'avant, l'acte lui-même et la reconstruction pour celui qui la désire. En ce qui concerne celle-ci, Jean-Pierre Malmendier a pu me démontrer que, autant chez l'un que chez l'autre, ces étapes de la reconstruction ne se font pas toujours. Et si elles ont lieu, cela prend parfois des années.

PREMIÈRE PHASE : LA GENÈSE ÉDUCATIVE PARENTALE

Les gens pensent généralement que mon histoire commence au moment de mon passage à l'acte. Non, chez moi, cela a commencé à l'âge de huit ans, lorsque mon monde s'est écroulé. La séparation de mes parents suivie d'un divorce et surtout le déchirement d'être séparé de mes frères. Du jour au lendemain, ce fut la plongée dans la violence (verbale d'abord, physique ensuite). Ce comportement adopté par ma mère et mon beau-père devenait pour moi le reflet de la communication à adopter en cas de conflit avec un autre. Le langage des poings fut ma fuite en avant. Ce conditionnement à devoir supporter les cris, les insultes, les coups et les pleurs devenait normal. Un an plus tard, c'est la mort que je désirais. Mais je fus sauvé par le directeur de mon école. J'entrepris une thérapie avec madame Petit-Jean (d'Edith Cavell).

Jusqu'à l'âge de douze ans, mes déménagements successifs entraînent des changements d'école intempestifs où finalement je ne trouvais jamais ma place. Soit j'étais un bon élève soit un élève perturbateur (j'ai parfois fait pleurer des profs). Ma transgression m'a porté vers des modèles identificatoires négatifs. J'ai commencé à fumer très jeune. J'ai rapidement commencé à broser les cours, puis les petits vols dans les grandes surfaces ont suivi. Une fois, j'ai volé par gout du risque et surtout par provocation dans la librairie de mon beau-père et la grande surface où mes parents faisaient leurs courses. Dans la librairie, je me suis fait attraper et j'ai ramassé une belle « correction » de mon beau-père. Dans la grande surface, je me suis aussi fait prendre (je volais pour des plus grands que moi) et mes parents ont dû venir, ils étaient gênés.

J'étais conscient de cette escalade qui me menait sur le chemin de la délinquance. Je ne la niais pas, au contraire, j'ai tenté d'y trouver des réponses. Mais faute d'une autorité adulte responsable, j'ai préféré prendre la fuite. Nouvelle tentative de suicide, c'est mon beau-père qui me retrouvera sans connaissance dans les toilettes (j'avais absorbé des médicaments très puissants qui étaient à portée de main chez moi). Il va me sauver la vie en me conduisant aux urgences de l'hôpital Brugmann où je subirais un lavage d'estomac avant d'être transféré dans une unité de soins, l'unité 40 du complexe psychiatrique (j'y suis resté quinze jours). Pour la seconde fois, je vais ressentir cette incompréhension du monde adulte qui se lave les mains de ses responsabilités. Les adultes n'ont pas cherché en profondeur les racines qui m'ont amené à commettre cet acte ultime : vouloir la mort. Ils ont préféré choisir la facilité en m'envoyant vivre chez mon père. Je savais dès le départ que cela ne pourrait pas fonctionner. Mon père travaillait la nuit, ma belle-mère se méfiait de moi. L'absence d'un cadre, de repères essentiels m'a tout bonnement plongé dans le monde de la nuit, les bandes, la boisson, les bagarres, le saccage d'une école pour extérioriser toute ma haine. Mais encore une fois, je fus conscient que ce basculement risquait d'être inextricable et que, un jour ou l'autre, je risquais de commettre l'irréparable.

Après de multiples fugues qui n'avaient pas l'air d'inquiéter mes parents, je me suis rendu à dix-sept ans au palais de justice de Bruxelles pour y rencontrer un juge de la jeunesse. Après avoir patienté toute la journée sur un banc et passé la nuit à l'« Amigo » dans un cachot, le juge Kennes a enfin daigné me recevoir. La rencontre va être très brève (il était débordé de travail), une seule demande de ma part : être placé dans une famille d'accueil. Réponse du juge : impossible, j'étais trop vieux ! Il m'a obligé à retourner vivre chez mon père. J'étais catastrophé, je ne voyais pas comment m'en sortir. Pourtant dès la rentrée scolaire, je me suis inscrit dans une formation d'aide familial.

Tout allait bien à l'école et même parfois chez moi. Mais le mal était fait, l'engrenage pouvait se mettre en place et, le 24 novembre 1984, alors que j'attendais ma copine, deux copains sont venus pour discuter d'un coup à réaliser. Dans un premier temps, j'ai refusé catégoriquement. Mais ma copine a fini par me poser un lapin. J'étais furieux, les deux sont revenus me voir, on est sorti du café et je me suis retrouvé dans un tram à me laisser convaincre de la faci-

lité du coup. Rentrer chez un vieux monsieur et lui dérober sa pension. Cette personne fut victime à plusieurs reprises du même *modus operandi*. L'un sonne à la porte et discute avec le monsieur de l'achat de carrelage, en l'invitant à nous montrer des échantillons stockés dans sa cave. Et celui resté dehors attend qu'on soit en bas pour pénétrer dans la maison, prendre l'argent et nous le faire savoir. Cette personne a porté plainte à plusieurs reprises, mais il ne s'est jamais rien passé, ce qui explique que lors de la cour d'Assises, la famille n'a pas voulu se constituer partie civile. Mon état d'esprit en les accompagnant était le gout du risque, vraiment jouer à me faire peur, accompagné d'une dose d'adrénaline difficile à canaliser. Je sais que je franchis un interdit, mais je me retranche derrière le fait que, précédemment, cela s'est bien déroulé sans moi, donc tout ne pouvait aller que bien. Malheureusement, tout va très vite mal se passer, le complice qui entre avec moi est reconnu par le monsieur, qui veut décrocher son fusil au mur et appeler la police. C'est ce mot police qui a déclenché une peur panique que je n'ai pu contrôler. Je l'ai donc assommé. Quand on quitte la maison, il est vivant, je lui ai pris son pouls.

DEUXIÈME PHASE : MA VICTIMISATION

Arrêté six jours plus tard. Ce fut un grand soulagement, je n'ai pu m'empêcher de parler à quelques amis de ce que j'avais commis (le soir même des faits parce que c'était déjà trop lourd à porter.) Je ne parvenais pas à trouver le sommeil. Le plus dur est de ne pas avoir appelé la police, je pensais toujours que son petit-fils viendrait le voir le dimanche 25. Le 27, c'est le facteur qui le retrouvera en état d'hypothermie, il décèdera 24 heures plus tard à la clinique de Braine-l'Alleud du docteur Wynen, celui qui m'a mis au monde ! Pourquoi je n'ai pas appelé la police ou l'ambulance ? La peur, la honte. C'est un des stigmates les plus ancrés en moi, car tout aurait pu changer. Lors de l'interrogatoire, je n'ai rien cherché à nier, j'ai expliqué mon rôle, même si je n'acceptais pas certaines constatations des policiers sur le lieu du drame.

Après une nuit au cachot et mon passage devant le juge de la jeunesse et le juge d'instruction, la fatigue mentale et physique m'a plongé dans un état d'aphasie totale. Je ne voulais plus parler, simplement rejoindre la prison et dormir, ne plus penser à rien. Au fond de moi, je sais que je viens de commencer un long cauchemar. Le lendemain de ma première nuit carcérale, j'ai écrit à ma mère en lui disant de ne pas s'inquiéter, en lui demandant qu'elle vienne me voir, j'avais vraiment besoin d'elle. Je me sentais seul, terriblement seul. Je revoyais sans cesse les images de la scène, et beaucoup de choses me paraissaient incompatibles avec les dernières images de notre départ. Après quinze jours passés à la prison de Saint-Gilles, ma mère m'a rendu visite et j'exprimais toute ma peur, ma rage d'être enfermé. Et eux, mon beau-père et ma mère, me suppliaient de ne pas mettre fin à mes jours, car cette évidence était bien présente dans mon esprit. Je n'étais pas encore au stade de comprendre qu'un homme venait de perdre la vie par ma faute. J'en voulais beaucoup

à mes parents, à ce juge de la jeunesse, à ces adultes qui auraient pu changer mon destin. J'atténuais ma responsabilité en y incorporant tous les autres qui étaient restés amorphes.

Le 15 décembre 1984, j'ai été amené au Centre orthopédagogique de l'État de Braine-le-Château (IPPJ aujourd'hui). D'instinct, j'ai senti que les gens qui m'attendaient là allaient travailler avec moi. J'attendais ce moment depuis si longtemps. J'ai retrouvé une première vie communautaire dans laquelle je m'investissais à fond. Le travail avec madame Crollen (qui était psychologue à l'époque) commençait à porter ses fruits. J'avais confiance pour la première fois dans des adultes responsables. Malheureusement l'expert psychiatre mandaté par le juge d'instruction m'a très vite fait comprendre que son rapport solliciterait le dessaisissement. De même, le juge de la jeunesse, monsieur Kennes (qui avait un âge avancé), laissait présager la même chose. J'ai fait une tentative de suicide là-bas, mais qui traduisait un appel à l'aide. Malgré les deux procès devant le tribunal de la jeunesse, le juge fut dessaisi de mon dossier. Mon avocat (qui me donnait cours de droit dans ma formation d'aide familial) m'a dit qu'on s'en sortirait mieux devant une cour d'assises. La confiance mise en l'équipe de Braine-le-Château commençait à s'effriter (pourtant ils sont venus se battre pour que je reste à Braine).

Arrivé en prison, j'ai perdu mon papa. Et, deux jours plus tard, je fus victime d'un véritable tabassage par un détenu beaucoup plus âgé que moi, j'ai frôlé la mort, rien que d'y repenser, j'en tremble encore. J'ai fait une nouvelle tentative de suicide et l'on m'a sauvé de justesse. Ensuite, je fus soupçonné de tentative d'évasion de la prison de Nivelles (sans la moindre preuve) et transféré *illico presto* à Forest et placé directement à l'isolement. Cet isolement m'a fait basculer dans la révolte. Lorsque mon procès s'est ouvert, le fossé entre moi et le monde adulte devenait un vide sans fond. Je ne voulais pas être acteur de ce procès. J'avais juste prévenu mon avocat que si je prenais quinze ans et un jour, je m'évaderaï. L'avocat général réclamait pour tous les trois une peine entre dix ans et quinze ans. J'ai pris dix-huit ans de travaux forcés. Ma révolte s'est muée en haine du système.

Cinq mois plus tard, je me suis embarqué dans une évasion avec prise d'otages et une cavale même pas préparée. Mon but était de me faire abattre. Cette spirale dans la violence s'est malheureusement terminée par un nouveau drame humain. Dans un café, deux gendarmes sont entrés, j'en ai désarmé un et me suis retourné face à l'autre en position de tir. Un coup de feu est parti (je n'avais jamais tiré un coup de feu de ma vie) et j'ai, sur le moment même, senti que c'est lui qui avait tiré. Je me suis enfui avec l'autre mineur, je lui ai refile l'arme et dix minutes plus tard, c'est notre arrestation. Après de longues heures d'interrogatoire, ce fut la conduite vers la prison de haute sécurité de Schrassig (Grand-Duché de Luxembourg) et mon placement dans un quartier d'isolement total.

Deux affiches symbolisaient ce lieu : « Vous rentrez ici comme un lion, vous en sortirez comme un mouton », la seconde pire que tout, « vous pourrez trouver de tout ici sauf de l'aide ». Je passe les coups et les humiliations de la première nuit. Le lendemain, dans le bureau du juge d'instruction, quand

il m'inculpe de l'assassinat du gendarme, mon monde s'écroule, je viens de prendre cinquante ans d'un coup sur les épaules. Pendant trois jours, je revois comme un film qui tourne sans cesse, comment j'ai agi. Je ne dors plus, c'est l'anéantissement total. À dix-neuf ans, j'ai tué deux personnes sans le vouloir. Je sais que je ne vais pas pouvoir vivre avec ce trop lourd fardeau. Pendant trois mois, je me réfugie dans la religion comme un exutoire. Ma famille, mes amis m'ont laissé tomber, ils m'ont écrit des insultes, m'ont fait part de leur haine.

Dans la nuit du 14 juillet 1987, je prépare mon suicide (cela va durer six heures, car on était surveillé toutes les six minutes). Mais cette nuit-là, ce n'est pas moi qui suis monté au ciel, c'est lui qui est descendu. Les trois semaines suivantes, je vais vivre des crises d'angoisse existentielle comme je n'en avais jamais vécu. Je voulais partir à tout prix, mon *moi* me disait de rester, de comprendre, d'enfin accepter cette réalité dans laquelle je me suis mis tout seul. J'ai donc essayé de reprendre pied, d'aller ouvrir ce rideau qui cachait ce que je ne voulais pas voir. J'ai laissé tomber le masque. J'ai remis le film de ma vie et l'ai fait lentement défiler en arrière. *Oui*, quelles que soient les circonstances, c'est moi qui étais seul responsable de la disparition de Fernand Nizet et de Lucien Dorego. Moi, j'allais vivre, et eux ne reviendraient plus jamais. J'ai accepté très vite l'idée que je ne sortirais plus jamais de prison, je voulais assumer cela dès le début. Mais l'élément majeur qui a conforté ma prise de position est survenu le 5 décembre 1988, le premier jour du procès. Ce jour-là, j'ai croisé les yeux de cette petite fille qui souriaient. Et le regard noir de sa maman. Ce jour-là, j'ai su la différence entre le regret et le remords. Je savais inconsciemment en passant à l'acte que je transgressais une norme, une règle morale. Ce jour-là, je savais que je ne pourrais plus jamais réparer et revenir en arrière. Ce poids, il me faudrait le porter jusqu'à la fin de mes jours. La peine n'avait plus aucune espèce d'importance. Il allait falloir survivre à la souffrance de la fille de ce gendarme.

TROISIÈME PHASE : LEITMOTIV, MA « RÉSILIENCE »

J'ai été condamné aux travaux forcés à perpétuité qui se sont ajoutés aux dix-huit ans de travaux forcés. En isolement, je vais véritablement exploiter mes qualités et mon potentiel, par la lecture, l'écriture... Le 27 mars 1990, je quittais le pays des morts pour rejoindre celui des vivants. Sur le chemin me ramenant vers la communauté, je me suis dit : si tu peux faire quelque chose pour les autres, fais-le.

Mon premier combat est arrivé très vite, puisque j'ai contacté Amnesty International à Londres pour dénoncer cet anéantissement humain de l'isolement total dont a fait preuve l'administration pénitentiaire luxembourgeoise. J'ai porté plainte à la Chambre des députés en me basant sur l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Une dizaine d'autres détenus ont également porté plainte. Malheureusement, cette plainte ne débouchera pas sur un procès et je serai extradé vers la Belgique dans le cadre d'un accord permettant à un détenu de purger sa peine dans son pays d'origine.

Le 10 mars 1992, je rejoignais la prison de Lantin et plongeais dans l'enfer de l'héroïne. Cela ne m'empêchera pas de faire des études pendant six années, ni d'être élu délégué représentant ma section pour essayer de faire changer les choses. Beaucoup de détenus sont dans l'indigence et n'ont rien. J'ai été un des premiers à faire partie de l'aventure de la communauté de base des Catacombes créée par Philippe Landenne, aumônier à Lantin, dont j'ai tenu le journal, la *Lettre des Catacombes*. Cette démarche se poursuit dans la maison des Catacombes à Liège qui accueille des détenus ne sachant plus où aller. J'ai également tenu un autre journal, *La Planète Namur*, à la prison de Namur, qui donnait toute une série d'informations aux détenus ne sortant jamais de leur cellule.

Mais un événement dramatique surviendra le 7 janvier 1997. La mort de mon beau-père après celle de mon père et de ma grand-mère. Mon beau-père et moi étions parvenus pendant cinq ans à nous pardonner. Il me manque terriblement encore aujourd'hui. Je ne veux pas choquer en écrivant cela. Je sais que les proches de mes victimes ne reverront plus jamais non plus ces êtres qui leur étaient chers. Qui étais-je pour entrer dans leur vie et tout foutre en l'air ? Je n'en avais nullement le droit. Pour eux, je ne suis rien. Dans ma première affaire, la famille de Fernand Nizet a accepté que je puisse obtenir une libération conditionnelle. Pour celle de Lucien Dorego, il n'était pas question que je sorte un jour.

Jean-Pierre Malmendier a pu « divorcer » de l'auteur de la mort de Corine, mais pas de sa souffrance. Moi, c'est un poids que je porte encore. Comment savoir les souffrances que je leur ai infligées ? Je voudrais entendre leur colère, leur haine. Je voudrais leur dire combien je consacre ma vie à la prévention en ayant en permanence mes victimes bien présentes dans ma vie. Elles font partie de moi à tout jamais.

La première fois que j'ai entendu parler de la justice réparatrice, c'est à la prison de Namur. J'ai d'ailleurs été candidat pour participer à un module.

J'avais envie de poursuivre dans cette voie-là avec Jean-Pierre Malmendier, parce que je m'étais rendu compte par nos longues conversations que nous avons souvent vécu les mêmes étapes de reconstruction, mais sa mort soudaine rend ce projet impossible. Je reste persuadé de la pertinence des actions de prévention et de sensibilisation en amont. Certainement dans les écoles primaires et secondaires, avant que tout ne dérape. Expliquer ce qu'est une victime, et ce qu'est un auteur. Et qu'il vaut vraiment mieux éviter à tout prix d'être un auteur pour que la communauté reste en paix. ■